

Affaire suivie par :  
Cécile HORDERN  
Tél 04.42.93.88.25  
Mél :  
cecile.hordern@ac  
-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye  
13621 Aix en  
Provence cedex 1

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

- VU** le décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;
- VU** le procès-verbal établi par le jury Académique en date du 11 avril 2023, au titre de la session 2023

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** sont déclarés admis au titre de la session 2023 du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive par la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAEP CAPPEI), les personnels enseignants de l'académie d'Aix-Marseille dont les noms suivent :

Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Département
BAILET	BORDA	Julie	Bouches-du-Rhône
DUSSERT	DUSSERT	David	Bouches-du-Rhône
GARCIA ARIAS	FALCO	Sandrine	Bouches-du-Rhône
GONO	VIDAL	Célia	Bouches-du-Rhône
LEFEBVRE	GANGAI	Nathalie	Bouches-du-Rhône
MOREAU	MOREAU	Marielle	Vaucluse
PONTICOURT	PONTICOURT	Cassandra	Hautes-Alpes
RADIX	RADIX	Agathe	Bouches-du-Rhône
TREIL	TREIL	Julien	Vaucluse

**Article 2 :** Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, et les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Aix en Provence, le 12/05/2022

Pour le recteur et par déléguation  
Le secrétaire général de l'académie  
Bernard BEIGNIER

Bruno MARTIN